

DECLARATION CONJOINTE DES PARTENAIRES DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

LISTE DES PIÈCES

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ

CAS GÉNÉRAL

- Pour chacun des partenaires :
 - Titre d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport),
 - Copie intégrale de l'acte de naissance, datant de moins de 3 mois,
- Formulaire (Cerfa 15725-02) de déclaration conjointe, rempli et signé,
- Convention type (Cerfa 15726-02) ou manuscrite, remplie et signée.

AUTRES SITUATIONS

Pour toute autre situation (résidents étrangers, réfugié(e)s, tutelle, curatelle, etc.), vous pouvez :

- Contacter le service Relations Publiques
 - 04.76.70.53.53.
 - relations-publiques@seyssinet-pariset.fr
- Consulter le site de la Ville, rubrique "vie pratique/Démarches administratives"
- Consulter le site internet "service public".